ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Plan de gestion des déchets de chantier

Attestation d'élimination des déchets de chantier

à retourner au **Service de l'énergie et de l'environnement** cocher ce qui convient
Rue du Tombet 24
2034 Peseux **>>** sene@ne.ch

2 semaines avant les travaux en tant que planification de l'élimination des déchets

et 2 semaines après les travaux en tant qu'attestation de l'élimination des déchets (joindre les bons de livraison, résultats d'analyses et rapports relatifs à leur élimination)

Entreprise: _____ Personne de contact: _____
Adresse du chantier: _____ Adresse: _____
Bien-fonds n° _____ Téléphone: _____
Type de travaux _____
Cubage SIA _____ Ouverture du chantier: _____
Permis / SATAC N° _____ Fin prévue du chantier: _____

Filières d'élimination ou de valorisation des déchets :

Types de déchets		Quantités prévues / évacués t	m3	Type d'élimination des déchets; installation, nom de l'entreprise, lieu, référent; stockage intermédiaire, lieu de conditionnement, etc.
Matériaux d'excavation et déblais non pollués				
Matériaux d'excavation et déblais tolérés (faiblement pollués)				
Matériaux terreux non pollués				
Mat. terreux tolérés (faiblement pollués)				
Matériaux d'excavation, terreux ou déblais pollués *(cf. page 2)*				
Béton de démolition				
Gravats, matériaux de démolition minéraux non triés				
Enrobés bitumineux (teneurs de HAP en mg/kg du liant; coloration jaune PAK Marker *)	< 5'000 mg/kg			
	5-20'000 mg/kg			
	* >20'000 mg/kg (déchet spécial)			
Fibrociment, eternit				
Plâtre				
Débris de tuiles, briques terre cuite				
Laines d'isolation minérales				
Verre				
Métaux, câbles				
Papier - carton				
EPS (sagex/polystyrène), autres plastiques (triés par sortes)				
Bois usagé				
Bois problématiques (portes, fenêtres, revêtus, peints etc.)				
Déchets incinérables				
Déchets mélangés, encombrants ou/et composites				

(suite au verso / page 2)

Types de déchets	Quantités prévues / évacués t	m3	Type d'élimination des déchets; installation, nom de l'entreprise, lieu, référent; stockage intermédiaire, lieu conditionnement, etc.
Déchets contenant des PCB*			
Déchets contenant de l'amiante*			
Déchets spéciaux			
Autres déchets			

* Si les matériaux sont susceptibles de contenir des substances nuisibles à la santé (p.ex. amiante ou PCB), il convient qu'un expert effectue des analyses préalables (ordonnance sur les travaux de construction, RS 832.311.141)

Analyses préalables pour vérifier la présence de PCB ou amiante:

☐ ont été réalisées (joindre la copie des résultats)

☐ sont prévues (préciser pour quelle-s substance-s, nom de l'expert mandaté)

Renseignements complémentaires:

	Auteur du projet	Maître de l'ouvrage
Nom		
Adresse		
Personne de contact		
Bien-fonds n°		
Téléphone		
E-mail		

	N°SATAC	Responsable du suivi environnemental
Nom		
Adresse		
Personne de contact		
Téléphone		
E-mail		

Dans le cas d'un chantier sur site pollué, doit être joint au présent formulaire:
1) avant les travaux : un rapport de gestion des déchets pollués
2) après les travaux : un rapport de suivi des déchets pollués

Une déclaration incorrecte de la gestion de déchets est sanctionnée d'une amende de CHF 100.-- (Arrêté du Ministère Public concernant les infractions pouvant être sanctionnées selon un tarif, révisé 30.12.11).

Date **Signature**